

Index	P.1/10
Modalités de paiement	P.2/10
Dépôt de sécurité	P.2/10
Politiques d'annulation	P.3/10
Commodités et services offerts	P.4/10
Conditions de location	P.5/10
Consignes de départ	P.5/10
Règlements	
Généraux	P.6/10
Animal de compagnie	P.7/10
Consigne d'utilisation du Spa	P.8/10
Location de voiturette à essence	P.9/10
Acceptation du contrat de location	P.10/10

Le non-respect du présent contrat peut engendrer des frais supplémentaires.
La pénalité est fixée selon le cas. Aucun autre avertissement ne sera émis.

Modalités de paiement

25 % du total à la réservation.

25 % du total 30 jours avant l'arrivée. Prélèvement automatique.

Solde final à l'arrivée (argent comptant, carte de débit et carte de crédit).

Dépôt de sécurité par carte de crédit seulement.

Réservation dernière minute :

50% du montant total à la réservation.

Solde final à l'arrivée (argent comptant, carte de débit et carte de crédit).

Dépôt de sécurité par carte de crédit seulement.

Dépôt de sécurité

Le dépôt de sécurité est une préautorisation qui est prélevée le jour de l'arrivée et renversée dans les 7 jours ouvrables suivant le départ seulement lorsque tous les engagements prévus au présent contrat de location sont respectés. La caution varie en fonction du chalet loué :

- Petit : 750\$
- Moyen : 1 000\$
- Grand : 1 500\$
- Chalet Étincelle : 2 000\$

Advenant une infraction ou un bris, le dépôt est conservé pendant la période de gestion de votre dossier. Une fois le dossier réglé, le montant de la pénalité sera encaissé à même le dépôt de sécurité et une copie de la facture et du reçu vous sera envoyée sur demande.

Ce dépôt de sécurité fait aussi foi de garantie pour quiconque m'accompagnant dans le chalet et qui requiert les services de location de toutes sortes : embarcation nautique, voiturette à essence, équipements divers, etc.

À moins de 24 heures suivant la réservation : possibilité d'annuler sans frais.
À moins de 48 heures avant l'arrivée : aucune possibilité de diminuer le nombre de personnes.

Chalet de 15 personnes et moins :

À plus de 30 jours avant l'arrivée :

- Frais d'annulation de 100\$ + taxes non remboursable.
- Possibilité de changer de date et/ou de chalet sans frais selon les disponibilités et tarifs en vigueur.

À moins de 30 jours avant l'arrivée :

- Le dépôt versé est non remboursable (50% du montant total).
- Aucune possibilité de changer de date et/ou de chalet.

Chalet de 16 personnes et plus :

À plus de 60 jours avant l'arrivée :

- Frais d'annulation de 250\$ + taxes non remboursable.
- Possibilité de changer de date et/ou de chalet sans frais selon les disponibilités et tarifs en vigueur.

À moins de 60 jours avant l'arrivée :

- Le dépôt versé est non remboursable (25% du montant total).
- Aucune possibilité de changer de date et/ou de chalet.

À moins de 30 jours avant l'arrivée :

- Le dépôt versé est non remboursable (50% du montant total).
- Aucune possibilité de changer de date et/ou de chalet.

Réservation de dernière minute :

À moins de 24 heures suivant la réservation :

- Possibilité de changer de date et/ou de chalet selon les disponibilités et tarifs en vigueur.

À plus de 24 heures suivant la réservation :

- Le dépôt versé est non-remboursable (50% du montant total).
- Aucune possibilité de changer de date et/ou de chalet.

Motifs d'annulation : Peu importe la raison et/ou le motif de l'annulation (conditions météorologiques, conditions routières, catastrophes naturelles, maladie, décès, ou autres), *Au Chalet en Bois Rond* se dégage de toute responsabilité.

Commodités :

Non inclus dans certains chalets : Wi-Fi, câble/satellite, amplificateur d'ondes cellulaires, laveuse-sécheuse.

Contactez la réception ou validez dans la fiche-chalet sur notre site Internet. *Au Chalet en Bois Rond* n'est pas responsable si votre choix ne comporte pas l'une ou l'autre de ces commodités lors de votre réservation.

Un accès Wi-Fi est disponible gratuitement à l'accueil.

Inclus avec votre location :

- Literie et oreillers.
- 1 serviette de bain et 1 débarbouillette par personne.
- Linges de table, savon à vaisselle et nappe.
- Papier essuie-tout, papier hygiénique, papiers mouchoirs.
- Vaisselle, ustensiles, plats de cuisson, casseroles, plats à fondue chinoise (combustible non inclus).
- 1 sac de bois de chauffage et 1 paquet de bois d'allumage. Un espace extérieur avec foyer.
- BBQ avec propane (toutes saisons).
- Une ligne téléphonique terrestre (le réseau cellulaire n'est pas optimal).

N'hésitez pas à contacter la réception en tout temps. Notre équipe est disponible avant, pendant et après votre séjour chez nous afin de vous offrir la plus belle des expériences.

Un service technique et un agent de service à la clientèle est à disposition 24/7 pour les urgences. Téléphonez au 418-329-1233 et écoutez le message vocal. Au plaisir de vous parler!

Pour toute urgence, composez le 9-1-1.

Autres services :

Un service traiteur en chalet et une salle de réception de 150 personnes est disponible sur réservation. Bienvenue aux groupes corporatifs, familiaux, mariages et autres. Informez-vous.

Boutique souvenirs et magasin général.

Plage publique avec terrain de volleyball, aire de pique-nique et module de jeux pour enfants.

En saison : Location d'embarcations nautiques, de voiturette à essence, de motoneiges et activités de traîneau à chien et de pêche (\$).

Le non-respect de ces règles engendrera des frais supplémentaires et/ou l'expulsion sans remboursement. La pénalité est fixée selon le cas.

Conditions

Être âgé de 21 ans et plus.

Arrivée : 16h00

Pour le chalet l'Étincelle : arrivée 17h00.

Départ : 12h00 (midi)

Une pénalité sera automatiquement chargée si le chalet n'est pas libéré à 12h00 (midi).

Pour une arrivée en dehors des heures d'ouverture de l'accueil, le client-locataire doit aviser *Au Chalet en Bois Rond* afin de connaître la procédure. Vous aurez accès aux lieux publics du Village à compter de 13h00 le jour de l'arrivée. L'accès au chalet est garanti à 16h00 sauf pour le chalet l'Étincelle dont l'arrivée est à 17h00.

Arrivée hâtive et départ tardif : Options disponibles à moins de 48 heures d'avis seulement. Heure à confirmer selon le chalet. *Au Chalet en Bois Rond* se garde le droit de refuser une arrivée hâtive ou un départ tardif selon l'achalandage et les disponibilités.

Consignes de départ

- Ramasser tous les déchets (sac noir) et le recyclage (sac transparent) - intérieur et extérieur - et déposer dans les poubelles extérieures à l'entrée du chalet.
- Balayer les planchers.
- Faire la vaisselle et la ranger à sa place. Nettoyer le BBQ au fur et à mesure de l'utilisation.
- Remettre accessoires et meubles (intérieur et extérieur) à leur endroit d'origine.
- Fermer les lumières, les fenêtres et barrer la porte.
- Rapporter les clés ainsi que le porte-clés à l'accueil. Si non remis au départ : frais variables (\$).

Au Chalet en Bois Rond n'est pas responsable des objets perdus ou oubliés au chalet et/ou dans les aires publiques du Village.

Les objets personnels récupérés dans le chalet suite à votre séjour seront gardés pour un maximum de deux (2) mois, suite à quoi ils seront jetés ou remis à un organisme.

Il est de votre responsabilité de venir chercher votre objet ou d'engager une compagnie de transport pour récupérer vos effets personnels.

Ceci est votre préavis.

Le non-respect de ces règles engendre des frais supplémentaires. La pénalité est fixée selon le cas.

1. **FEUX D'ARTIFICES** et/ou **LANTERNES VOLANTES** (sky lantern) **INTERDITS en toute circonstance**. Pénalité systématiquement applicable. Possibilité d'expulsion sans remboursement.

FEUX DE CAMP extérieurs possibles selon l'indice de dangerosité émis par la SOPFEU. Informez-vous à l'accueil des possibilités de faire des feux de camp. Utiliser uniquement les foyers extérieurs prévus à cet effet. Feu excessif interdit. Pénalité systématiquement applicable si non-respect de l'indice des feux émis par la SOPFEU.

2. **NOMBRE DE PERSONNES AUTORISÉES** : Il est interdit d'excéder la capacité maximale affichée sur le site Internet d'*Au Chalet en Bois Rond*. *Au Chalet en Bois Rond* se réserve le droit de faire des inspections au chalet sans préavis et de charger à votre compte les personnes supplémentaires non déclarées. Il est de votre responsabilité d'aviser *Au Chalet en Bois Rond* si vous augmentez le nombre d'invités prévus à la réservation d'origine et/ou tenez une réception au chalet, avec ou sans visiteurs, de jour comme de nuit. Certaines conditions s'appliquent pour les événements en chalet, veuillez nous aviser dans les plus brefs délais. Possibilité d'amende, d'expulsion et/ou d'interdiction d'accès au site/chalet sans remboursement.
3. **FÊTES VARIÉES, BRUITS EXCESSIFS, MUSIQUE, ETC.** : Couvre-feu à 22 heures; une plainte qui nécessite un dédommagement au plaignant sera à vos frais, ceci est votre préavis. La musique extérieure est interdite en tout temps. Il est de votre responsabilité d'aviser *Au Chalet en Bois Rond* si vous tenez une réception au chalet, avec ou sans visiteurs, certaines conditions s'appliquent. Possibilité d'amende, d'expulsion et/ou d'interdiction d'accès au site sans remboursement.
4. **CAMPING** et/ou **CHAPITEAU INTERDIT** : Il n'est pas permis d'installer de tente, tente-roulotte, roulotte, VR, Camion-Restaurant, chapiteau, jeu gonflable ou tout autre article de ces catégories sur les terrains des chalets.
5. **NON-FUMEUR** : Tous les chalets sont non-fumeurs. Amende de 500\$.
6. **NOURRIR LES CANARDS est INTERDIT** : Pour la protection de la faune et de l'environnement.
7. **EMBARCATIONS NAUTIQUES**: Il est strictement interdit d'amarrer et d'utiliser vos embarcations personnelles sur les lacs du village. Aucun moteur n'est autorisé sur les lacs. Un débarcadère à la rivière Ste-Anne est accessible pour tout type d'embarcation. Un moteur 9 forces maximum est autorisé. Les lois provinciales s'appliquent à la Rivière. La quiétude des résidents riverains doit être respectée en tout temps. Location d'embarcation nautique sur place. Renseignez-vous à l'accueil.
8. **PÊCHE** : Lac des Loutres; un droit de pêche privé est requis. En vente à l'accueil. La Rivière ; Permis de pêche et lois provinciales s'y appliquent. Permis provincial en vente dans les points de service à proximité (non disponible sur place).
9. **BAIGNADE** : Aux lacs et à la rivière SANS surveillance, à vos risques. Veste de flottaison obligatoire.
10. **LOCATION DE VOITURETTE, ma responsabilité** (page 9) : Le montant exigé à l'arrivée pour le dépôt de sécurité du chalet fait aussi foi de dépôt de sécurité de la voiturette et ce pour quiconque m'accompagnant dans le chalet et requiert ce service.
11. **MOTONEIGE et VTT** : Il est strictement interdit de circuler sur les terrains des chalets, les sentiers pédestres/raquettes/traîneaux à chiens et sur les lacs. Vous devez rester dans les sentiers fédérés et/ou sur les chemins principaux du village et de respecter les signalisations routières. Directement dans le village, vous avez accès aux pistes fédérées du club de motoneige seulement. Location sur place. Renseignez-vous à l'accueil.

Le non-respect de ces règles engendre des frais supplémentaires.
La pénalité est fixée selon le cas.

MESURE DE SÉCURITÉ :
En période hivernale, vous devez tenir vos animaux de compagnie à grande distance des chiens de traîneau et des sentiers qu'ils empruntent.

Les chiens et les chats sont acceptés dans certains chalets seulement, et ce avec frais (\$).
Vous devez en aviser le préposé lors de la réservation ou avant votre arrivée.

Conditions :

- Maximum de 2 chiens par chalet;
- Les animaux doivent être toilettés;
- Les chiens doivent avoir les griffes taillées et les chats doivent être dégriffés;
- Les excréments devront être ramassés en tout temps et en tout lieu (intérieur-extérieur);
- Il est interdit de laisser un animal sans surveillance à l'intérieur du chalet. L'utilisation de la cage est requise;
- Éviter les aboiements excessifs;
- Les animaux doivent être maintenus attachés en tout temps sur le terrain du chalet et dans les lieux publics.

Responsabilités :

- Tout animal qui se trouvera dans le chalet loué sera sous la responsabilité du locataire;
- Si des dommages sont causés par un animal à l'intérieur ou à l'extérieur du chalet, le locataire sera tenu responsable de ces dommages;
- Le dépôt de garantie prélevé au locataire sera utilisé pour payer les dommages causés par un animal.

Consignes pour l'utilisation du SPA

Le non-respect de ces règles engendre des frais supplémentaires. La pénalité est fixée selon le cas.

UTILISATION DU SPA

Fermez les jets d'air situés sur le pourtour du spa entre chaque utilisation.

Fermez le couvercle selon les directives indiquées sur celui-ci et ce entre chaque utilisation.

NE VERSEZ AUCUN PRODUIT dans le spa; savons divers, crème pour le corps, crème solaire, bulles de bain, boissons, alcool, produits divers, etc.

Les consommations suivantes sont autorisées lors de votre session de spa : CANNETTES et VERRES DE PLASTIQUE seulement. Aucune nourriture, article de verre ou de papier sur le rebord du spa.

Prenez une douche (sans savon) avant d'entrer dans le spa. Hydratez-vous souvent. Limiter les longues périodes de baignade. Une douche suivant la période d'utilisation est aussi conseillée.

Pour les gens ayant des problèmes de peau ou maladies diverses, suivez les conseils de votre médecin avant d'utiliser le spa.

Contrôle de la température : Appuyer sur une touche à la fois et attendez que les voyants lumineux sur le tableau de bord cessent de clignoter avant d'appuyer sur une autre touche. Cela déprogramme les fonctionnalités du spa et vous empêche de l'utiliser à votre convenance.

Au-delà de 104°F, les produits d'entretien du spa deviennent moins efficaces et peuvent occasionner des risques pour la santé. La température maximale recommandée est de 100°F. Tous les spas sont programmés en conséquence avant votre arrivée.

Un cycle de circulation de l'eau peut démarrer de façon aléatoire à des fins d'entretien, ce cycle durera environ de 15 à 30 minutes selon le modèle du spa.

***Au Chalet en Bois Rond* n'est pas responsable d'une interruption de service qui rend le spa inutilisable pour une période indéterminée suite au non-respect de ces règles.**

N.B. À des fins d'entretien, lors du jour de votre départ ou lors de longues périodes de location, il est possible qu'un technicien passe à partir de 8h00 le matin.

Merci de votre collaboration.

LOCATION DE VOITURETTE À ESSENCE

Le locataire de la voiturette doit être âgé de 21 ans et plus et posséder un permis de conduire valide. Une photocopie du permis de conduire du locataire sera faite et conservée au dossier. Si un autre conducteur est au volant du véhicule, il sera sous la responsabilité du locataire. Un conducteur âgé de moins de 21 ans devra en tout temps être accompagné d'une personne de 21 ans et plus possédant un permis de conduire valide.

Le locataire est assuré contre toute réclamation pour dommages à autrui ou blessures corporelles résultant de l'utilisation de l'équipement. Le locataire reconnaît que la police d'assurance prévoit une franchise de 500\$ que le locataire principal responsable du chalet associé s'engage à rembourser (responsable ou non) au locateur dans le cas où le locateur serait appelé à verser des dommages et intérêts à quiconque pour dommages résultant de l'utilisation de l'équipement alors en possession ou sous la responsabilité du locataire.

Le dépôt de sécurité du chalet est associé à la location de la voiturette et le locataire responsable du chalet associé est aussi responsable du véhicule de location.

La capacité maximum de la voiturette est de 4 personnes.

Ne laissez pas de clés dans la voiturette quand elle est stationnée. Elle doit être éteinte quand elle est inutilisée. Des frais de 30\$ seront chargés pour des clés non-rendues ou endommagées.

Il n'y a aucun remboursement pour le temps inutilisé.

La circulation est permise seulement dans les chemins du Village d'Au Chalet en Bois Rond. Il est interdit de circuler dans les sentiers pédestres et sur le rang St-Jacques (route provinciale).

Il est interdit de consommer de l'alcool en conduisant le véhicule. Vous ne devez pas conduire si vous êtes en état d'ébriété ou sous l'effet de drogue.

Après 30 minutes de retard, des frais seront chargés en fonction de la perte de revenu occasionnée par celui-ci.

Au Chalet en Bois Rond n'est pas responsable de tous dommages, bris, vol ou vandalisme occasionnés au véhicule survenant lors de la période de location.

Signature du contrat de location lors de l'arrivée

Nom du client :

Nom du chalet :

Dates du séjour :

Numéro de séjour :

Je reconnais avoir reçu et lu le *Contrat de location* envoyé avec ma confirmation de réservation par *Au Chalet en Bois Rond* (une copie supplémentaire peut vous être fournie sur demande) lors de ma réservation.

Je m'engage pendant toute la durée de ma location à :

- Respecter le contrat de location et les conditions, les règlements divers, les consignes, les modalités de paiement, les modalités de dépôt de sécurité ainsi que la politique d'annulation qui sont prévus aux pages précédentes;
- User avec prudence et diligence du chalet, de son terrain, de son contenu, de ses équipements et de son matériel que ce soit au chalet, sur son terrain et/ou sur les lieux publics d'*Au Chalet en Bois Rond*;
- Déclarer tout bris et/ou vol qui surviendrait pendant ma location;
- Remettre, à la fin de ma location, les lieux loués dans l'état de propreté exigé dans les consignes de départ;
- Payer les frais encourus par le non-respect de mon engagement et/ou à dédommager toute autre personne qui subirait des dommages et/ou inconvénients pendant ma location. Je m'engage à prendre fait et cause pour *Au Chalet en Bois Rond*, et à tenir ceux-ci indemnes de toute réclamation;
- À respecter, au nom des personnes à qui j'ai permis ou toléré l'utilisation du chalet et en mon nom personnel, le contrat et les consignes de location avec toutes les modalités inscrites aux pages du présent document.

Advenant une infraction, le dépôt est conservé pendant la période de gestion de votre dossier. Une fois le dossier réglé, le montant de la pénalité sera encaissé sur votre carte et une copie de la facture et du reçu vous sera envoyée sur demande.

Si le montant du dépôt s'avère insuffisant, le locataire nous autorise à débiter sur sa carte de crédit tout excédent pouvant couvrir entièrement les dommages.

Je déclare avoir lu et compris chacun des engagements.

Signature

Date